



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les fêtes de Vienne sont terminées. M. de Beust, se rendant aux invitations réitérées que lui avait adressées le comité du tir, assistait au banquet de clôture; mais il s'est renfermé dans une réserve facile à comprendre. D'après le résumé que nous en transmet le télégraphe, le discours prononcé à cette occasion par le chef du cabinet autrichien aurait même eu le caractère d'une sorte de protestation destinée à calmer les susceptibilités prussiennes. « L'Autriche, aurait-il dit, ne se mêle pas des affaires allemandes et ne connaît pas la politique de la rancune. Je bois à la paix, à la conciliation, ces grands promoteurs du progrès, ces règles et ces sauvegardes de la sainte liberté, ces piliers de l'ordre. »

Si la première partie de cette phrase est textuelle, elle dépasse presque tout ce que l'on pouvait attendre à Berlin. Mais si loin que M. de Beust ait poussé le désir de dissiper le nuage soulevé par les manifestations du tir fédéral, nous doutons fort qu'il soit allé jusqu'à déclarer aussi solennellement l'Autriche désintéressée des affaires allemandes.

Quel qu'ait été au surplus son langage, la réunion de Vienne n'en laissera pas moins sa trace. Elle ne pouvait avoir aucune conséquence politique immédiate; mais elle a éveillé un nouvel ordre d'idées; elle a fourni à l'esprit de résistance contre les empiétements de la Prusse l'occasion de constater publiquement sa force. Les paroles ardentes prononcées *inter pocula* s'envoleront; mais le sentiment dont ces paroles étaient en quelque sorte l'explosion,

est destiné à rester, à grandir, à exercer son influence sur la marche ultérieure des questions germaniques.

Mazzini a pensé que le moment était opportun pour lancer à ses amis de Bologne, de Gènes et de Faenza un manifeste qui a toutes les allures d'un programme. Le ton général qui règne dans ce document est celui d'une résignation apparente à subir jusqu'à des jours plus propices la situation faite à l'Italie par les hommes qui la gouvernent. Le tribun a des paroles amères pour ce qu'il appelle les *fautes inévitables* du gouvernement italien; il reproche à la « classe dirigeante » d'être « gâtée par deux poisons mortels : le matérialisme et le machiavélisme. » L'heure est venue de crier à la jeunesse, de crier au peuple le *Sursum corda* politique dont le retentissement doit arracher l'Italie à sa léthargie funeste! Mazzini semble ne pas le penser; il exprime même la crainte de ne pouvoir entendre sonner cette heure avant de descendre dans la tombe. Il se borne à signaler ce qu'il considère comme les erreurs du passé. Il ne veut plus de volontaires : ce qu'il faut pour la délivrance de l'Italie, c'est que le mouvement sorte des entrailles de la nation, que le soulèvement soit général, avec un chef et un but uniques. L'appui d'une puissance étrangère quelconque lui semble un piège, ou tout au moins un obstacle : il le répudie en termes énergiques. Quant à Rome, c'est elle qui doit donner le signal de l'insurrection, et non pas l'attendre des provinces. Telle est l'idée générale de ce manifeste où l'ardeur du révolutionnaire semble tempérée par l'expérience et les déceptions.

En attendant le jour où pourront être suivis les conseils du grand agitateur, la discussion sur l'affaire des tabacs se poursuit non sans vicissitudes au sein du Parlement de Florence. L'idée que cette question pourrait conduire à une crise ministérielle semble prendre plus de consistance que nous ne l'aurions cru.

La *Gazette de Turin* croit même savoir que, dans un conseil des ministres tenu sous la présidence du roi, on a examiné ce qu'il y aurait à faire dans le cas où la convention des tabacs viendrait à être rejetée. On aurait parlé de démission partielle ou de démission en masse du cabinet, et de la dissolution de la Chambre; mais il n'aurait été adoptée aucune résolution.

Ailleurs, la *Gazette* revient en ces termes sur le même sujet :

« On mande de Florence que les réunions de la droite se succèdent. Le ministère aurait déclaré explicitement qu'il est disposé à se démettre ou à conseiller au roi les mesures qu'il jugera à propos, c'est-à-dire qu'il proposera de dissoudre la Chambre, en cas de rejet de la convention des tabacs. Néanmoins, les dissidents piémontais, à une ou deux exceptions près, paraissent décidés à voter contre. Le tiers-parti, suivant l'habitude, temporise. On assure que le portefeuille de l'intérieur aurait été offert à M. Mordini. La retraite de M. Cardona paraît être certaine, et le portefeuille de l'agriculture et du commerce serait donné à M. Bargogni. Toutefois le pacte d'alliance ne paraît pas encore avoir été conclu. »

La discussion qui semblait à la veille de prendre des proportions si graves dans le Parlement italien, a tourné court sur une propo-

sition développée par M. Mordini, à l'ouverture de la séance du 8; le débat a été clos et l'on a passé au vote.

La convention des tabacs a été adoptée par 205 voix contre 161.

On doit se réjouir doublement de ce résultat, qui, d'un côté, évite une crise ministérielle et, de l'autre, assure au trésor italien une importante ressource.

A la suite du vote, M. Lanza a donné sa démission de président de la Chambre, et celle-ci s'est ajournée indéfiniment.

Les députés hongrois se sont séparés samedi après avoir adopté, à une grande majorité, les projets de loi relatifs à la défense nationale, à la landwehr, à la levée en masse et au système de recrutement. Ils ne reprendront leurs séances que le 21 septembre.

Toute l'Europe est donc désormais en pléines vacances parlementaires. On pourrait presque dire en pléines vacances politiques, car le bruit qui se faisait encore, ces jours derniers, autour de certaines questions ou de certains incidents, va s'affaiblissant et ne tardera pas à s'éteindre tout-à-fait. L'affaire de la note de M. d'Ussedom est épuisée pour le moment et le tir fédéral de Vienne, avec ses manifestations et ses toasts, passe à l'état de souvenir.

Le télégraphe de Pesth nous apporte une nouvelle qui se rattache aux derniers événements de Serbie, Le prince Alexandre Karageorgewitch a été arrêté samedi soir, en vertu d'un mandat judiciaire, par le chef de la police municipale. Cette arrestation donne lieu de penser que les preuves de la complicité du

FRUSTRATION.

15

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Et puis on eût cherché vainement dans sa mise ce raffinement où se complaisait autrefois le bon goût de Charlotte. Il était habillé maintenant un peu au hasard; parfois le col de chemise froissé et les manches salies; des bottines passablement épaisses avaient remplacé ses fines chaussures vernies; une casquette d'écolier, son toquet écossais à la plume de faisan. En outre, l'enfant avait échangé contre le blanc mat du teint parisien les roses vermeilles de ses joues.

En un mot, il était triste.

Du haut de sa fenêtre, la femme en observation avait vu tout cela. Il est des yeux auxquels rien n'échappe, si au rayon visuel se joint un rayon de l'âme.

Donc, la femme comprit ce que signifiait ce mutisme, ce pas mesuré, cette tenue négligée. La première fois qu'elle s'en aperçut, elle sentit un frisson.

La seconde fois, elle se prit à sangloter en se frap-

pant la tête et se meurtrissant les mains.

Et cette femme qui ne parlait jamais rempli sa chambre de cris déchirants; elle laissa tomber de ses lèvres des mots désordonnés, parmi lesquels on eût recueilli une accusation qu'elle dirigeait contre elle-même.

— Oh! tout cela est arrivé par ma faute. J'ai manqué de courage. Je me suis effrayée trop tôt. J'ai été une mère lâche et indigne. Et encore, si je souffrais seule... Mais Eugène souffre aussi. Je n'en puis douter. On le rend malheureux... Peut-être lui reproche-t-on son pain. Il amusait; il n'amuse plus. Il était un joujou agréable; ça se brise les joujoux.

Elle se prit à réfléchir, suivant encore d'un regard prolongé l'enfant qui sans avoir échangé un mot avec sa conductrice allait traverser la place Vendôme.

La pauvre femme interrogeait sa tête vide d'idées, se demandant quel remède il y aurait à opposer au mal. Mais aussi impuissante par la pensée que par l'action, elle ne pouvait que creuser le gouffre de sa douleur.

Cette douleur, qui, faute de contre-poids possible, agissait avec une violence irrésistible — comme le vent sur une plage ouverte et nue, — finit par jeter la pauvre femme dans une grande maladie.

Et comme la malade était sans la moindre assistance de parents ou d'amis, et qu'il lui fallait des soins et des

remèdes, on avisa au seul moyen praticable, on la fit admettre à l'hôpital Beaujon.

Deux hommes portèrent sur une civière cette chose qui avait à peine l'apparence vitale.

Contrairement à bien des victimes de l'ordre social, cette femme ne désirait pas s'en aller de ce monde, parce que son rôle ne lui semblait pas achevé.

Et cependant, à bout de forces, que pouvait-elle pour l'être qu'elle avait tant aimé?

Malgré les progrès de la charité, malgré les soins d'une vigilante hygiène, une salle d'hôpital sera toujours lugubre et désolée.

Là, rien ne distrait de souffrir : l'uniformité des lits, le silence des infirmiers, les gémissements étouffés qu'arrache un mal aigu, les faibles cris de la crainte, la sinistre prévision de la mort — et des régions inconnues — tout s'unit pour jeter un voile de deuil sur ces salles où si rarement viennent refléurir les couleurs de la santé.

Depuis trois jours, la pauvre femme y languissait, résignée à la séparation suprême, après une séparation déjà si longue. Elle ne se plaignait pas, elle ne remuait pas : elle se façonnait à la mort.

Un médecin de service vint, après avoir été de lit en lit, s'arrêter devant celui où gisait la pauvre femme.

Pour la première fois, elle fit un mouvement.

Pour la première fois ses lèvres blêmes et serrées se détendirent.

— M. Foquette!... murmura-t-elle.

Le docteur n'avait pas à s'étonner de s'entendre nommer; mais le son de la voix le frappa, et malgré l'altération des traits de la malade, il la reconnut, grâce à son expérience physiognomonique.

— Pauline!... dit-il avec une certaine émotion. Je crois rêver. Comment vous retrouvé-je ici?

Au lieu de répondre à cette question, la femme demanda anxieuse :

— Mon bon monsieur Foquette, avez-vous vu mon fils?

— Oui, oui, soyez sans crainte à son égard. Ce n'est pas à lui qu'il faut penser, mais à vous qui avez une fièvre terrible.

La mère d'Eugène rappela sur ses joues creuses un sourire presque lumineux.

— La fièvre!... Que m'importe si je suis certaine que mon fils va bien?... Voyez-vous, monsieur, c'est le chagrin qui m'a conduite ici : j'ai eu tant d'affliction!

— Je sais, je sais... mais vous m'aviez promis de prendre votre parti, d'être courageuse.

— Promettre est plus facile que tenir.

— Enfin puisque vous aviez abandonné votre enfant...

prince, dans le meurtre du prince Michel, sont devenues positives.

Voici le discours qu'a prononcé M. de Beust dans le banquet final du tir fédéral allemand :

« Messieurs, l'accueil chaleureux dont j'ai été l'objet hier en venant au milieu de vous m'a poussé à me rendre à l'aimable invitation qui m'a été faite de prendre part au banquet d'aujourd'hui. Je peux au moins vous exprimer mes vifs remerciements et vous dire combien je me sens à l'aise au milieu de vous. Ce qu'a dit mon honorable prédécesseur à la tribune m'impose de nouveaux devoirs de reconnaissance, et je ne crois pas mieux le prouver qu'en vous disant que je vois dans chaque manifestation de la confiance publique une marque honorable d'approbation non-seulement pour le passé, mais aussi une marque d'encouragement pour l'avenir. Je crois, en parlant ainsi, être aussi l'interprète des membres absents du gouvernement.

« Messieurs, la fête célébrée dans cette enceinte a été à la fois belle et imposante. Quoique avancé en âge, je suis sensible à l'enthousiasme pour le passé comme pour l'avenir. Mais ma position veut que partout la voix calmante de l'expérience commande à mes sentiments. C'est cette voix qui me conseille aujourd'hui encore, et pourtant, je l'espère, on connaîtra par mes paroles que si je suis devenu un bon Autrichien, je suis aussi resté un bon Allemand. (Applaudissements enthousiastes).

« Je viens de quitter les vallées magnifiques de nos Alpes, là où, au milieu de montagnes gigantesques, tombe un torrent qui roule avec fracas sur les flancs escarpés, et de même que le voyageur rêveur qui croit entendre des sons mélodieux sortir de ce tumulte des eaux, j'ai cru aussi, à la nouvelle de l'agitation joyeuse qui se produisait à Vienne, distinguer à travers le bruit des flots roulant le retentissement de l'enthousiasme. Je suivis alors la vallée et je vis ces flots, dont l'emportement venait frapper mes oreilles d'un grondement semblable au bruit du tonnerre, suivre leur cours irrésistiblement, mais régulièrement, et présentant une eau limpide. (Vifs applaudissements).

« Je pensai alors, messieurs, qu'il en sera de même de l'esprit du peuple et qu'après s'être fait entendre bruyamment au moment de l'enthousiasme, il entrera dans des voies tranquilles et sûres pour y marcher irrésistiblement en avant jusqu'à ce qu'il arrive dans le lit du large et tranquille fleuve qui lui donnera la force de conduire avec sécurité la nacelle de la société.

« Aussi, messieurs, mon vif désir est-il que l'enthousiasme, provoqué par les fêtes dont Vienne vient d'être le théâtre, parviendra, dans son cours ultérieur, à éviter les écueils

de la discorde et de la mésintelligence pour entrer dans le courant tranquille de la paix et de la civilisation (Applaudissements).

« Messieurs, dans le pays auquel j'appartenais auparavant, j'ai assisté à deux grandes fêtes nationales allemandes. Tout était alors en proie au plus noble enthousiasme, aucun désaccord ne l'a troublé, et qu'il était beau de voir l'harmonie du chant se fonder avec l'harmonie des pensées et des sentiments. A peine une année s'était écoulée, qu'éclatait dans toute sa force la guerre civile. On m'objectera que la nation allemande était unie, mais que ses princes ne l'étaient pas; que ce furent les gouvernements qui se brouillèrent et poussèrent les peuples dans cette lutte sanglante. Quelle grande et puissante erreur! De nos jours on ne fait plus de guerre de cabinet. (Applaudissements enthousiastes).

« Quiconque prétend cela peut également prétendre que, par la raison que les orages éclatent d'en haut, ils se forment dans les régions supérieures de l'atmosphère et ne sont pas dus aux évaporations qui s'élèvent du sol. (Bravo! très-bien!) Le peuple allemand n'était pas uni. Tout le monde voulait une Allemagne unie, puissante, libre, mais comment y arriver? les avis étaient partagés à cet égard, au Nord et au Midi dans une partie du Nord et dans une partie du Midi. Mais comme malheureusement le point de vue des partis est inflexible, et comme les tendances médiatrices ne sont pas, la plupart du temps, dans la même condition, c'est pourquoi un choc aussi violent a été possible.

« Que ces expériences douloureuses ne soient pas perdues! Les mots d'ordre et les programmes, quelque conformes qu'ils soient aux tendances de l'esprit public, ne sont pas suffisants pour conduire seuls au bien commun, et il est rare qu'ils placent une entente au-dessus de ce bien. Des pensées justes et équitables, des actions résolues et honorables, voilà ce qui réconcilie les partis et rapproche les peuples. (Bravos). Aujourd'hui, la politique de l'Autriche ne tend plus à s'immiscer dans les affaires de l'Allemagne, et dans cet empire les esprits ne sont pas remplis d'idées de vengeance; mais il n'y a pas de traité qui puisse empêcher l'Autriche de conquérir le respect, la confiance et la sympathie par ce que font son peuple et son gouvernement.

« Le libre développement de toutes les forces spirituelles et matérielles, que ni le dépit rapetissant de nos ennemis, ni l'anxiété de nos amis qui voient tout en noir, ne peuvent dérober au grand jour, n'est pas une action diplomatique que l'on puisse soupçonner d'intrigue, mais le travail d'un homme consciencieux qui acquiert par là un titre à la confiance.

« Que l'on veuille bien ne pas interrompre notre travail, mais plutôt nous le faciliter par un témoignage d'une sympathie publique et honorable, pareille à celle que de loin et de

près nous ont témoignée, d'une façon si inattendue et bienfaisante, nos camarades de la fête du tir, sympathie pour laquelle nous ne pourrions jamais cesser de les remercier, et que l'Allemagne n'aura jamais à regretter. (Approbation).

« Maintenant, messieurs, permettez-moi d'achever ma pensée en vous adressant encore quelques mots, non comme un Allemand, mais comme un véritable Autrichien. Le sentiment qui rattache l'Autriche à l'Allemagne est un fait admis par tous les partis de l'Allemagne, et j'oserai aussi affirmer, par toutes les nationalités de la monarchie autrichienne. (Adhésion). Mais, messieurs, si vous voulez que l'élément allemand en Autriche soit le soutien de cette pensée, alors il ne faut pas le séparer des autres races qui appartiennent à l'empire au même titre, en vertu de la même fidélité et des mêmes preuves de vaillance et de dévouement. (Approbation).

« L'union et la concorde de tous les peuples soumis au sceptre de notre auguste empereur, représentent la seule garantie de l'accomplissement de la mission civilisatrice de l'Autriche, mission qui est autant dans l'intérêt de l'Allemagne que dans l'intérêt de l'Autriche.

« J'adresse donc mon toast à la paix, à la conciliation, ainsi qu'aux promoteurs du progrès régulier, aux gardiens de la saine liberté, à ceux qui sont le soutien d'un ordre sûr et durable.

« Que ceux-là vivent! (Vifs applaudissements). »

La distribution des prix aux tireurs a eu lieu à cinq heures du soir. Cette cérémonie a donné un caractère très-intéressant à la clôture de la fête.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le dernier courrier de Cochinchine nous apporte la nouvelle d'un triste événement. Le poste français de Reach-Gia, situé sur la frontière de la colonie et composé de 25 hommes environ, a été surpris et enlevé par une bande de rebelles annamites dont on évalue la force à un millier d'hommes. L'attaque a eu lieu le 16 juin, à trois heures du matin. Les rebelles se sont introduits dans le fort par une porte en construction imparfaitement barricadée. Ils se sont répandus en un instant dans toutes les parties de l'enceinte et, après avoir tué la sentinelle, ont eu facilement raison de la garnison, qui dormait dispersée dans différentes cases. Cependant le lieutenant, chef du poste, et quelques soldats avaient eu le temps de prendre les armes. Ils se sont courageusement défendus jusqu'à la dernière extrémité; mais ils ont fini par succomber sous le nombre. Un seul a survécu, et après avoir vu périr tous ses camarades, a pu s'échapper à la faveur de la nuit en se cachant dans les broussailles.

« Dès que la nouvelle de cet événement est parvenue au gouverneur de la Cochinchine, il a pris les dispositions nécessaires pour châtier les rebelles et leur enlever la position dont ils s'étaient saisis. Par ses ordres, M. le capitaine de frégate Ansart, commandant supérieur de la province Vink-Kong, a promptement rassemblé un corps expéditionnaire, formé de troupes françaises et de milices indigènes. Ce corps s'est porté sur Reach-Gia, et dès le 21 juin, il en chassait l'ennemi qui s'est dispersé en abandonnant presque toutes ses armes et après avoir subi des pertes considérables. Cette affaire ne nous a coûté qu'un indigène tué et deux Français.

« La surprise du poste de Reach-Gia, exécutée par une troupe de pillards et de mécontents secrètement rassemblés, n'a pu réussir que par le manque de surveillance de l'infortuné chef de poste et l'absence de renseignements de l'officier chargé des affaires indigènes qui tous deux ont péri. Le mouvement ne s'est aucunement propagé, même dans le pays environnant. Les milices indigènes se sont partout réunies d'elles-mêmes pour seconder nos troupes, et depuis la dispersion des rebelles, les habitants nous amènent tous les jours des prisonniers qu'ils ont spontanément arrêtés. Quelque déplorable qu'il soit, ce fait reste donc purement accidentel et local. Le châtiement si prompt et si décisif qui l'a suivi affirmera encore chez les Annamites les sentiments de soumission et même de reconnaissance avec lesquels l'immense majorité d'entre eux accepte aujourd'hui notre domination. »

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« Au moment où nous écrivons, la maison classique de la rue Coq-Héron, n° 5, dans laquelle s'impriment huit ou dix des plus importants journaux de Paris, présente une animation qu'elle n'avait plus retrouvée depuis le 15 juin 1849, la fameuse et héroïque journée des briseurs de presse. Des groupes stationnent devant la porte cochère; des agents de l'autorité occupent la petite cour de l'imprimerie et le porche par où elle communique avec la rue; des gens à mine effarée montent et descendent les escaliers; on fouille ceux qui sortent avec des paquets sous le bras. C'est le numéro 11 de la *Lanterne* qu'on est venu saisir. M. Marseille, commissaire aux délégations judiciaires et qui est bien d'ailleurs l'homme le plus aimable du monde dans l'exercice de la moins aimable des fonctions, est chargé de l'opération. Il a placé ses agents à toutes les issues pour que pas un exemplaire ne puisse lui échapper. Cependant sa figure exprime une certaine déconvenue. Il se plaint de n'avoir pas trouvé un nombre suffisant de *Lanternes*. On lui en cache évidemment; il les lui faut. Il dit à M. Dubuisson, comme l'*Avare* de Plaute et de Molière: « Montrez-moi votre main droite... Et maintenant l'autre. » Toutes les *Lanternes*

— Sans doute, mais je l'avais revu. Je m'étais accoutumée au bonheur dans cette maison, d'où on m'a chassée.

— Voilà! et vous aurez enfreint ma défense...

Les yeux de Pauline étincelèrent.

— Pardon, monsieur Foquette. Le petit ne m'a plus jamais aperçue... Mais j'avoue que je le voyais, moi; je le voyais de ma fenêtre, en face.

— Imprudente!

— Une fenêtre de cinquième étage!... Je guettais chaque jour, mon Eugène. Oh! cela me faisait du bien. Il ne faut pas me gronder à ce sujet. Nul n'a deviné où j'étais; je me cachais tellement! Ah! savez-vous ce qui m'a donné ma maladie! C'était de voir Eugène malheureux.

— Lui, malheureux! Allons donc!

— Pour sûr il est triste. Il a une vilaine bonne pour le conduire; il n'est plus bien habillé comme autrefois. Oh! l'on a regret, peut-être, de l'avoir adopté.

Le docteur était mal à l'aise en face d'un chagrin aussi clairvoyant. Il s'efforça de calmer Pauline, de lui faire entrevoir pour son fils un avenir assuré. Elle restait incrédule et hochait la tête en signe de dénégation.

— Monsieur, dit-elle doucement, après que le médecin eut terminé son homélie charitable, laissez-moi vous parler encore. Je suis si faible... Ecoutez-moi

bien, par bonté. J'ignore si je reviendrai de l'état où je suis. Je ne le souhaite pas, attendu que prolonger mes jours dans la peine, ce n'est pas désirable. Vous me dites que l'enfant ne sera pas à plaindre et qu'il ne manquera de rien. Tant mieux. Vous pourrez y voir un peu, n'est-ce pas, vous qui êtes si humain? Alors ce sera bien qu'il m'oublie tout-à-fait. Autrement, il serait troublé...

M. Foquette fit un geste pour la calmer et un mouvement pour se retirer. Mais Pauline sortant ses deux bras du lit, les porta en avant avec une ardeur fébrile en s'écriant, d'un accent énergique qu'on n'eût pu lui supposer quelques moments auparavant :

— Non, il ne m'oubliera pas tout-à-fait, dites!

Et elle retomba sur son oreiller, les mains inertes, les paupières tremblantes, les lèvres agitées convulsivement.

Le lendemain matin, un sentiment de pitié ramena le docteur à l'hôpital, quoique ce ne fût pas son jour de visite.

Il monta droit à la salle où la veille il avait vu Pauline. Du premier coup-d'œil, il reconnut que le lit était vide...

— Quoi! dit-il à une sœur de charité, la malade du n° 3...

— Monsieur le docteur, elle a trépassé vers minuit, avec une résignation parfaite et des sentiments bien chrétiens. Tout le monde en a été édifié.

— Est-il possible? la pauvre Pauline!

— Ah! ne la plaignez pas, elle a eu une si bonne mort!

La sœur alla prendre dans une armoire un sachet contenant un papier plié.

— Ceci, dit-elle, monsieur le docteur, était passé au cou de notre chère malade. Elle m'a prié de le prendre et de vous le remettre en vous recommandant bien de le garder pour son fils quand il aurait dix-huit ans.

— Merci... murmura M. Foquette. — « Douce martyre! pensait-il en se retirant. Celle-ci a tant souffert dans ce bas monde qu'à peine une éternité de bonheur pourrait-elle lui être un équivalent. »

Puis il se dit, en songeant au sachet: « L'infortunée m'a légué une singulière commission. D'ici à dix ou onze années, il se passera bien des événements. Serai-je encore là pour remettre ce souvenir à qui de droit? Et le légataire lui-même y sera-t-il?... Allons, qui vivra verra. »

XV.

Au sortir d'une triste scène d'hôpital, par un des plus grands contrastes qui se puissent imaginer, nous vous

conduirons tout droit au Théâtre-Italien, où devait avoir lieu la reprise de *Lucia*.

Voici ce qui avait précédé.

Avant de renoncer à toute espérance, Joseph Martel avait voulu ouvrir son cœur à Mme Zehler, son aimable protectrice.

Bien que très-fatiguée, par suite de son état intéressant, Charlotte se trouvait au magasin en l'absence de son mari, et lorsque l'artiste entra le visage bouleversé, elle était occupée à montrer des diamants à une dame très-élégante.

— Ah! bonjour, monsieur Martel, dit Charlotte. Probablement, madame, vous connaissez M. Martel. C'est un des amis de M. Morandot, votre parent.

La dame tourna légèrement la tête, et ne jugeant pas, à l'air et à la toilette du jeune architecte, qu'il lui convint de le reconnaître, elle fit un mouvement négatif sans paraître s'apercevoir que le bon Joseph avait salué profondément.

Il alla s'asseoir de l'autre côté et attendit son tour d'audience en se plongeant dans des réflexions mélancoliques.

Cependant la dame continuait d'examiner et de marchander les diamants avec autant de calme et de lenteur que si Joseph n'avait pas été là.

— C'est bien cher, dit-elle enfin; et puis c'est peut-être trop beau pour moi.

qu'on a pu découvrir sont empilées dans de petits fourgons à bras ou dans des voitures de place pour être transportées à la préfecture de police. Elles filent successivement sous la conduite des sergents de ville. Longtemps après qu'elles sont parties, les agents continuent de stationner à la fois devant la porte qui donne sur la rue du Coq-Héron et devant celle qui donne sur la rue des Vieux-Augustins. C'est un cordon sanitaire, c'est un blocus. Pourtant on entre encore et on sort sans passeport.

» P.-S. — Une heure. — En ce moment à la Bourse, les numéros de la *Lanterne*, que les marchands des kiosques ont eu le temps de vendre avant la saisie, sont l'objet des transactions les plus actives. Ils forment la principale valeur du marché. Ils font prime à 15 et 20 francs. »

L'Opinion nationale rapporte le fait suivant :

« Une voiture de louage a été arrêtée, dit-on, ce matin, en pleine rue... Rassurez-vous, habitants de Paris, ce n'était pas par des voleurs, mais par des agents de police, qui se sont emparés d'une *Lanterne* que lisait fort tranquillement la personne en voiture. Aussitôt les gamins de crier : Gare à vous, cocher ! vous qui avez deux lanternes ! »

La Gazette de France recueille une rumeur dont il nous est impossible de vérifier l'exactitude :

« On dit que M. Pinard, ministre de l'intérieur, n'était pas d'avis de poursuivre la *Lanterne*, mais que le procureur général Grandperret a insisté. »

La session du Sénat a été ouverte le 18 novembre 1867, et close le 30 juillet 1868. Sa durée a été de huit mois et douze jours.

Pendant cet espace de temps, le Sénat s'est réuni 54 fois dans ses bureaux et 66 fois en assemblée générale.

Les bureaux ont eu à examiner une demande d'interpellations, ainsi que plusieurs pétitions proposant des modifications à la Constitution.

Ils ont eu à nommer 75 commissions, dont le travail se répartit ainsi :

Une commission a examiné un sénatus-consulte.

65 ont examiné des lois.

1 a examiné une demande en autorisation de poursuites contre un sénateur.

9 ont préparé des rapports de pétitions.

Enfin une commission a été chargée de l'examen de la comptabilité du Sénat.

Le Sénat a délibéré sur un sénatus-consulte relatif à un échange entre le domaine de la couronne et des particuliers; il a voté 116 lois, parmi lesquelles 68 concernent des départements, des communes ou des particuliers, et 48 sont d'intérêt général; enfin il a écarté par la question préalable la demande en autorisation de poursuites formée contre un sénateur.

Les neuf commissions des pétitions ont été

saisies de 820 pétitions, auxquelles il faut ajouter les 220 qui forment le reliquat de 1867 pour avoir le total des pétitions soumises au Sénat (1,040). Mais le Sénat n'a pu statuer que sur 694 d'entre elles : 31 ont été écartées par la question préalable, l'ordre du jour a été prononcé sur 570, le dépôt au bureau des renseignements sur 38, et 55 ont été renvoyées à divers ministres.

Parmi les pétitions qui restent à rapporter, 151 sont inscrites au feuilleton, comme étant déjà à l'état de rapport; les autres figureront au rôle général de la session prochaine.

Le rapport sur le service des pétitions, présenté au Sénat dans sa dernière séance par M. le sénateur-secrétaire, indique les principaux objets sur lesquels ont porté les pétitions.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur a quitté Plombières, samedi, à huit heures et demie du matin.

Sa Majesté est arrivée un peu avant deux heures à Troyes, où elle s'est arrêtée une heure environ.

Le train impérial a ensuite continué sa route vers Fontainebleau.

L'Empereur est attendu à Paris mercredi ou jeudi, pour y rester jusqu'après les fêtes du 15 août.

Une grande revue est annoncée pour le vendredi 14. Elle aurait lieu, dit-on, dans la grande avenue des Champs-Élysées.

On pense que l'Empereur se rendra au camp de Châlons le 22 courant.

— Le *Courrier de Bayonne* donne les nouvelles suivantes de Biarritz :

L'arrivée de Leurs Majestés impériales à la villa Eugénie semble devoir être fort prochaine. En effet, les ouvriers du garde-meubles sont déjà arrivés dans cette résidence et travaillent à la mettre promptement en état de recevoir ses augustes hôtes. D'un autre côté, la construction de quelques habitations faites en briques de champ et destinées au logement de la petite troupe qui tient garnison à Biarritz pendant le séjour de l'Empereur, a été poussée avec activité et est aujourd'hui terminée. Ces bâtiments, qui forment un carré, pourront contenir de 150 à 200 hommes.

L'*Irurac Bat*, qui nous parvient aujourd'hui, nous confirme par ses renseignements le bruit d'une entrevue de la reine d'Espagne et de l'Empereur des Français. D'après ce qu'il a entendu dire, S. M. Napoléon III se rendrait à Lequeitio, accompagné de la flotte, dans les derniers jours de ce mois.

— Nous lisons dans la *Patrie* :

Le bruit, bruit fort exagéré, courait hier que le préfet de la Seine avait failli être assassiné. Voici les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet :

tretient partout. Une magnifique union. La petite Emma, née comme vous le savez, sous le toit d'une chaumière, va entrer de plein pied dans les rangs de l'aristocratie et devenir baronne de Genesty.

Ces paroles cruelles perçaient le cœur du pauvre Joseph. Cependant le jeune homme trouva en lui assez de dignité pour conserver l'attitude qu'il avait eue dès le début, tout en sachant parfaitement que cette femme lui était hostile. Quant à Charlotte, que ce projet matrimonial blessait dans son amitié pour l'honnête Joseph, elle avait besoin de ménager Mme Cazot, et, en conséquence, elle fut obligée de dissimuler sa contrainte sous un de ces équivoques sourires qui sont la menue monnaie de la politesse.

Une circonstance rendait Joseph horriblement malheureux. Avec sa générosité innée, il avait bien senti que s'il hasardait la moindre protestation, il causerait un tort commercial à Mme Zoehler. Donc, il resta muet comme un sphinx de granit.

Satisfaite de sa victoire — et quelle victoire aisée ! — Juliette sortit la tête haute. A quelques pas de là, elle monta dans un riche coupé où l'attendait le général avec la ferveur d'un jeune amoureux.

(La suite au prochain numéro.)

Un homme ayant l'apparence d'un ouvrier se présenta à l'Hôtel-de-Ville et demanda à voir immédiatement M. Haussmann, auquel il a, dit-il, une communication très-importante à faire et qu'il ne veut dire qu'à lui-même. L'employé auquel il s'adresse lui répondit que M. Haussmann n'est pas à la préfecture, et, sur l'insistance de l'individu, cet employé ajoute qu'il est plus facile de parler au préfet en allant le trouver à sa maison de campagne, au bois de Boulogne.

L'individu remercie et s'éloigne.

C'était un nommé Georges-Marie Thenault, cantonnier révoqué, demeurant dans un garni de la rue Saint-Didier.

Le soir, à six heures, rôdant autour de la maison de campagne de M. Haussmann, il attira l'attention de quelques domestiques qui; de loin, le voient tirer de sa poche un long poignard et en essayer la pointe sur un tonneau d'arrosage.

Quelques instants après, Thenault, arrêté, avouait qu'il avait le projet de poignarder M. Haussmann. Pourquoi? Il n'a pas voulu le dire. Il a été envoyé à la préfecture. Une information judiciaire est ouverte.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté de M. le directeur général des lignes télégraphiques, en date du 1^{er} août, M. Lalande, chef de station au bureau de Saumur, a été promu à la première classe de son grade.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, sont nommés :

Secrétaire général de la préfecture du département de l'Aube, M. Durazzo, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire ;

Membre du conseil de préfecture du département de Maine-et-Loire, M. Lecomte, conseiller de préfecture de la Creuse.

Nous sommes revenus à cette température exceptionnelle du mois dernier; pendant les journées de dimanche et de lundi, le thermomètre est remonté à 33 et 34°. Hier, à huit heures du soir, il était encore à 27°, aussi l'air faisait-il complètement défaut; mais le ciel était pur et l'on ne s'attendait pas à l'orage qui a réveillé toute notre population ce matin à 3 heures.

Quelques coups violents ont retenti; à plusieurs reprises le ciel a été embrasé par les éclairs; mais cet orage n'a point eu une violence extraordinaire; il venait du sud-ouest.

Le baromètre est descendu à 755^m.

Le thermomètre marque 23.

On lit dans le *Journal des Travaux publics* :

« Les deux avant-projets du canal latéral à la Loire, prescrits par M. le Ministre des travaux publics, l'un se rapportant à la section comprise entre Angers et Orléans, l'autre comprenant la section entre Angers et Nantes, ont été étudiés; ils sont en ce moment soumis à l'approbation de l'administration supérieure. »

On écrit de Chinon, le 6 août, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un accident déplorable, arrivé ce matin, vers huit heures, a jeté la consternation dans le hameau de La Rochelle, commune de Chinon.

» Le nommé Pierre Chaumiolle, âgé de quarante-six ans, maçon, qui depuis quinze jours n'avait pas travaillé dans un puits qu'il creusait pour le sieur Bachelier, son voisin, et qui avait déjà une profondeur de 12 mètres 60 centimètres, y est descendu, et a été instantanément asphyxié par la grande quantité de gaz acide carbonique accumulée au fond.

» Le nommé René Girard, âgé de quarante-quatre ans, maçon au même lieu, qui servait d'aide à Chaumiolle, dans son travail, est descendu en toute hâte dans le puits, et

est tombé asphyxié à côté de celui qu'il allait secourir.

» Le nommé Joseph Liomain, scieur de long à Chinon, s'est fait descendre à son tour, au moyen d'un bridage, mais à peine arrivé à la moitié, la suffocation était telle qu'il a été obligé de remonter.

» Le sauvetage offrait de très-grandes difficultés, pourtant Girard a été retiré peu de temps après sa chute, mais Chaumiolle est resté près d'une heure et demie au fond du puits; pour le dernier, le commissaire de police de Chinon, qui dirigeait le travail, a été parfaitement secondé par les sieurs Joseph Lenou, François Lenoir, meuniers à la Rochelle, et Joseph Jaillais, cultivateur à Rochette.

» M. le docteur Sainton, appelé pour donner des soins aux victimes, n'a pu constater que la mort.

» Chaumiolle laisse une veuve et un enfant marié.

» Girard, une veuve et deux enfants, un fils de dix-neuf ans et une fille de deux ans. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Administration des Hospices de Saumur.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

La Commission administrative des Hospices de Saumur se propose d'aliéner une petite maison avec cour et servitudes, dépendant de l'ensemble de l'ancienne habitation de M. Bellancourt, ayant accès sur la rue à ouvrir dans l'axe de la porte d'entrée de l'Hospice général, pour communiquer de la rue des Boires dans la rue de la Chouetterie.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal an IX, et en vertu d'une décision de M. le Sous-Prefet de l'arrondissement de Saumur, en date du 4 de ce mois, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte à la Mairie de Saumur, par M. Alexandre Thonnelliez, propriétaire, sur l'utilité et l'avantage de l'aliénation projetée.

Les pièces relatives à cette affaire seront déposées au secrétariat de la Mairie, où elles resteront pendant huit jours, à partir du mardi 18 août présent mois jusqu'au mercredi 26.

Il pourra en être pris connaissance tous les jours, de midi à deux heures (dimanches et fêtes exceptés).

S'adresser à M. l'Econome pour visiter les lieux.

Saumur, le 7 août 1868.

Les Administrateurs :

PAUL MAYAUD, BESSON, PAUL RATOUIS, DAGET, TOUCHALEAUME.

Marché de Saumur du 8 août.

Froment (l'h. 77 k.)	21 57	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	20 73	(hors barrière).	43 45
Seigle nouveau.	13	Paille de litière, id.	—
Orge	13	Foin	87 05
Avoine (entrée).	13 15	Luzerne (les 750 k)	93 60
Fèves	15	Graine de lin (70 k.)	30
Pois blancs	48	— de trèfle (70 k.)	—
— rouges	40	— de luzerne.	—
Cire jaune (50 kil).	175	— de colza 65 k	22
Huile de noix 50 k.	60	— de chenevis	23
— de chenevis	38	Amandes cassées	—
— de lin	36	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867,	1 ^{re} id.	55 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1 ^{re} id.	42 à 48
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.		65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1867.		» à »
Varrains, 1867.		60 à 70
Bourguell, 1867.	1 ^{re} qualité	65 à 75
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.		60 à 65
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	55 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^r BODIN, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Extrait prescrit par l'article 2194 du Code Napoléon.

D'un acte au rapport de M^r Baillegau, notaire à Doué, en date du 18 octobre 1867, enregistré et transcrit,

Il résulte que :

1° Le sieur Denis Beaumont, propriétaire, époux de Marie Jousset, demeurant à Landelevée, commune de Forges ;

2° Le sieur Jean Robin, autrefois menuisier et aujourd'hui marchand de bois, et dame Eugénie Jousset, sa femme, qu'il a autorisée, demeurant ensemble ville de Doué ;

Ont vendu au sieur Eugène Belleville-Jousset, ferblantier, demeurant ville de Doué :

1° Un hectare 52 ares de terre, au canton des Palluoux, commune de Forges, joignant au levant Martineau, au couchant M. Thoreau de la Martinière, au midi Girault et autres, et au nord un chemin ;

2° Vingt-deux ares de terre, au canton de la Petite-Haie, même commune, joignant au midi Lionet, au levant un chemin, au couchant Hemon ;

3° Soixante-six ares de terre, aux mêmes canton et commune, joignant au midi Cognée, au nord le même, au couchant Bontemps.

Il a été dit que l'acquéreur entretrait en propriété et jouissance de ces immeubles à partir du jour de l'acte de vente.

Il est tenu de supporter les servitudes passives qui peuvent grever lesdits biens, et il doit jouir de celles actives, s'il en existe, sans recours contre les vendeurs, qui l'ont subrogé dans tous leurs droits à ce sujet.

Il a déclaré se contenter des contenances ci-dessus exprimées, sans recours contre les vendeurs.

Enfin, il a été chargé de payer les impôts à partir du 1^{er} janvier 1868.

Indépendamment de ces conditions, la vente dont s'agit a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de quatre mille francs, que l'acquéreur a payé comptant aux vendeurs, qui l'ont reconnu et lui en ont consenti quittance, sans réserve, par le même acte de vente.

Les anciens propriétaires sont, indépendamment des vendeurs :

En ce qui concerne la pièce des Palluoux, désignée plus haut sous le numéro premier, M. et M^{me} Victor Ballu-Grignon, propriétaires à Coulon, commune d'Antoigné ;

A l'égard des autres pièces de terre : le sieur Beaumont, l'un des vendeurs, a déclaré au notaire ne pas se rappeler le nom des personnes qui les lui ont vendues.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens ci-dessus désignés, copie collationnée de l'acte de vente sus-énoncé a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur, le 16 juillet 1868, ainsi que le constate un acte dressé par le greffier, lequel établit également que l'extrait de ce même acte de vente a été de suite affiché dans l'auditoire dudit tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester publiquement exposé pendant le temps prescrit par la loi.

Notification de cet acte de dépôt a été faite par exploit de Pineau, huissier à Doué, en date du 4 août 1868, enregistré :

1° A M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur ;

2° Et à dame Marie Jousset, épouse du sieur Denis Beaumont, l'un des vendeurs sus-nommé, avec le-

quel elle demeure commune de Forges ;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus du sieur Belleville, celui-ci ferait publier ladite signification dans la forme prescrite par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code Napoléon, et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des 1^{er} juin 1807 et 8 mai 1812.

Pour cette poursuite de purge, le sieur Belleville-Jousset a constitué M^r Bodin, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 6 août 1868. Signé : BODIN. (349)

Etudes de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^r BESSON, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

PAR LICITATION

Et aux enchères publiques,

D'UNE

PETITE MAISON

ET SES DÉPENDANCES,

Située au village de Cornu, commune de Martigné-Briand.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^r BESSON, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet, le dimanche 30 août 1868, à midi précis.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 23 juillet 1868, enregistré, et à la requête de :

1° M^{me} Françoise Benesteau, célibataire, sans profession, demeurant à Cornu, commune de Martigné-Briand ; 2° M. Louis Benesteau, tailleur de pierres, demeurant au même lieu ; 3° M^{me} Adélaïde Benesteau, épouse dument assistée et autorisée de M. René Charpy, forgeron, avec lequel elle demeure à Aubigné-Briand ; et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ;

Poursuivants, comparants par M^r Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence de :

M^{me} Anne Arsandeau, veuve de M. François Benesteau, tailleur de pierres, demeurant à Cornu, commune de Martigné-Briand ; au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie Benesteau, sa fille, mineure, issue de son mariage avec ledit sieur François Benesteau ; ayant pour avoué M^r Labiche ;

Et encore en présence du sieur Jacques Chaboisseau, demeurant à Cornu, dite commune de Martigné-Briand ; agissant en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Marie Benesteau, sus-nommée ;

Il sera procédé, le dimanche trente août 1868, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^r Besson, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet,

A la vente aux enchères publiques :

D'une maison, située au village de Cornu, commune de Martigné-Briand, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, écurie, servitudes, cour et jardin, le tout contenant environ vingt-trois ares dix centiares, joignant d'un côté M. Martineau, d'autre côté Asséré, d'un bout Chicoteau, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1.500 »

S'adresser pour les renseignements :

1° A M^r BESSON, notaire, dépositaire du cahier des charges ;

2° A M^r BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente.

Fait et dressé à Saumur, le 10 août 1868, par l'avoué-licencié soussigné. (350) BEAUREPAIRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BELLEMÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Bellemère, marchand poissonnier à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter, le mercredi 19 août courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (351)

Etude de M^r DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

Et par lots,

En l'étude et par le ministère de M^r DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche 23 août 1868, à midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à la section de Russé, commune d'Allonnes.

1° Une pièce de terre, au Gué-Piton, section de Russé, commune d'Allonnes, contenant 27 ares 6 centiares, n° 428 de la section M du plan cadastral, joignant du nord et du couchant un chemin, du midi M. de Livonnière et du levant M. Delavan ; sur la mise à prix de 983 90

2° Une autre pièce de terre, appelée la Pièce-Budan, au même lieu, contenant 34 ares 59 centiares, n° 633 de la section L, joignant du levant les héritiers de M. Pierre Moreau, sur la mise à prix de 1,257 70

3° Une pièce d'eau, au même lieu, contenant 7 ares 28 centiares, n° 370, section L, joignant du levant Sechet et des autres côtés le sieur Mignon ; sur la mise à prix de 132 35

« Avec réserve au profit du public d'y faire abreuver et baigner les bestiaux et d'y établir des lavoirs. »

4° Un pré, appelé la Pointe-do-Patis, au même lieu, contenant 14 ares 20 centiares, n° 3, section L, joignant du levant le chemin de Russé, du midi M. Haudebert et du nord les représentants Pétor ; sur la mise à prix de 645 39

Total . F. 3.019 34

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^r DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (352)

Etudes de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, et LAPORTE, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIERE

PAR SUITE DE SAISIE.

Le jeudi 13 août 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. GALLÉ, caissier de la Compagnie du chemin de fer à Saumur, dans sa maison, sise à la Croix-Verte, ancienne route de Saint-Lambert, à la vente publique aux enchères de son mobilier, saisi suivant procès-verbal du ministère de M^r Laporte, huissier à Saumur.

Il sera vendu :

Lit garni, rideaux, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, gla-

ces, trois belles pendules, candélabres, flambeaux, vases, étagère et quantité d'objets d'étagère, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, tapis, guéridon, tableaux, table de toilette, secrétaire, commode, table, étagère et table de salle à manger, armoire, buffet, quantité de beaux volumes, porcelaines, cristaux, vins rouge et blanc en bouteilles, effets à usage d'homme, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le vendredi 14 août 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de deux chevaux et une jument, aux gendarmes Schwoeb, GOULARD et GUILLET, de Vihiers, Doué et Saumur, à la requête de M. Godefroy, capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Saumur.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A la suite, on vendra : calèches, coupé et dog-cart. (354)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le vendredi 14 août 1868, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de deux pièces de grisette, expédiées par M. Clément Longuet, négociant à Condésur-Noireau, à la requête de M^{me} veuve Emilien Pelier et Pelier-Boisne, négociants associés à Condésur-Noireau, laquelle vente a été autorisée jugement du tribunal de commerce de Saumur, du 13 juillet dernier, enregistré.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 8 AOUT (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 10 AOUT (Dernier cours, Hausse, Baisse). Rows include 3 pour cent 1862, 4 1/2 pour cent 1852, Obligations du Trésor, Banque de France, Crédit Foncier (estamp.), Crédit Foncier colonial, Crédit Agricole, Crédit Industriel, Crédit Mobilier (estamp.), Comptoir d'esc. de Paris, Orléans (estampillé), Orléans, nouveau, Nord (actions anciennes), Est, Paris-Lyon-Méditerranée, Lyon nouveau, Midi, Ouest, C^r Parisienne du Gaz, Canal de Suez, Transatlantiques, Emprunt italien 5 0/0, Autrichiens, Sud-Autrich.-Lombards, Victor-Emmanuel, Romains, Crédit Mobilier Espagnol, Saragosse, Séville-Xérès-Séville, Nord-Espagne, Compagnie immobilière, OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr. Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Midi, Est.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

A VENDRE

UNE MAISON,

En très-bon état,

Située route de Varrains,

Actuellement occupée par M^{me} ORTHLIEB.

Avec beau jardin bien arboré, d'une contenance de 20 ares environ, et un clos y attenant en bon rapport donnant sur le chemin Vert.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^{me} ORTHLIEB, et, pour traiter, à M^r NEVEU, notaire à Angers. (344)

A VENDRE

UNE ÉTUDE D'AVOUÉ

Près le tribunal civil de première instance des Sables-d'Olonne.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAPOT, titulaire. (337)

A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON

Grand'Rue.

S'adresser à M^{me} LELONG. (267)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

M. TRIOLET, professeur d'écriture au collège de Saumur, donnera pendant les vacances, soit chez lui, soit à domicile, des leçons d'écriture, de calcul et d'orthographe. (356)

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).